

Délibération n°29

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
23 septembre 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
7 octobre 2020

**Objet : Service de retraites du
Centre de Gestion 63 :
renouvellement de l'adhésion
de Riom Limagne et Volcans**

L'AN deux mille vingt le mardi 29 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 23 septembre 2020 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 20 heures, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, , Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M SCHAAL Philippe, Mme PALASSE Brigitte, Mme RIOTON Samya, Mme TISSANDIER Isabelle, M DAIN Didier, Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M DEAT Alain a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,

- M BELDA José, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M SCHAAL Philippe, suppléant,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIÈRES-LES-VARENES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme RIOTON Samya, suppléante,
- M DUCHÉ Dominique, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par Mme TISSANDIER Isabelle, suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Didier, suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, suppléante,

Absents :

- Mme PERRETON Régine
- M RAYMOND Vincent

<> <> <> <> <>
Secrétaire de Séance : M BIGAY Bertrand

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200929-
DELIB2020092929-DE
Date de réception préfecture :
07/10/2020

Rapport n°29 - Service de retraites du Centre de Gestion 63 : renouvellement de l'adhésion de Riom Limagne et Volcans

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,

Considérant que Riom Limagne et Volcans a adhéré pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 au service de retraites du Centre de gestion 63,

Considérant l'échéance de la convention au 31 décembre 2020 et l'intérêt pour RLV de renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites pour les agents affiliés à la CNRACL,

Considérant les termes du projet de convention présenté en séance, précisant notamment que pour les collectivités comptant moins de 300 agents affiliés à la CNRACL, le coût annuel forfaitaire de l'adhésion est de 2 250 € du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022,

Considérant que l'effectif est communiqué au centre de gestion en fin d'année N-1 par la caisse des dépôts, qu'il correspond à tous les agents de la collectivité affiliés à la CNRACL et que cet effectif est au 1^{er} juillet 2020 de 245 agents,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité,

Considérant que la convention prend effet le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 (date d'échéance de la convention de partenariat entre le CDG et la CDC),

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention d'adhésion au service retraites proposé par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



Pour extrait conforme.

A Riom, le 30 septembre 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200929-
DELIB2020092929-DE
Date de réception préfecture :
07/10/2020